

# Inscriptions scolaires 2025-2026

**Votre enfant est né en 2022 ?** Les inscriptions en 1<sup>e</sup> année de maternelle pour la rentrée de septembre 2025 sont ouvertes jusqu'au vendredi 28 février 2025.

**Votre enfant est déjà en grande section maternelle à Dugny**, vous n'avez pas besoin de l'inscrire en CP. Il le sera automatiquement dans son école de secteur.

**Vous venez d'arriver à Dugny** et vous avez des enfants à scolariser.

Les inscriptions se font au Guichet unique - Espace Victor Hugo - Place Edith Piaf - 01 49 34 02 34

## Modalité des inscriptions

La présence des deux parents est obligatoire pour une première inscription scolaire.

**Pour l'instruction du dossier d'inscription, veuillez vous munir des originaux des documents suivants :**

### **Pour les résidents Dugnysiens :**

- Pièce d'identité des responsables de l'enfant
- Livret de famille ou extrait de naissance de moins de trois mois
- Carnet de vaccination à jour ou certificat médical de contre-indication
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, d'électricité ou de gaz de moins de trois mois
- Avis de la taxe foncière pour les propriétaires

### **Pour les personnes hébergées :**

- Pièce d'identité de l'hébergeur
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeur datée de moins de trois mois
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

## Pour les demandes de dérogation scolaire

Pour toute demande de changement de secteur scolaire, vous avez **jusqu'au 28 février 2025** pour adresser un courrier à la Direction des Actions Éducatives et Sportives, à l'attention de Monsieur le Maire de Dugny, au 2 et 4 rue Henri Barbusse 93440 Dugny.

### **Direction des Actions Éducatives**

2/4 rue Henri Barbusse

93440 Dugny

Tél. 01 49 92 66 70

**Pour toute inscription effectuée après le 28 février 2025, l'affectation se fera en fonction des places disponibles dans les différentes écoles et non en fonction de la carte scolaire.**



Contact

**Guichet unique**  
Espace Victor Hugo  
01 49 34 02 34